

et trouva l'infortuné jeune homme sans habit, ni chapeau, ni gants, et ayant les pieds et les mains gelés. M. Berlinguette, le transporta chez lui, d'où peu après, à l'aide de la police, il le fit transporter à l'Hôpital de Marine. A son arrivée, le médecin de l'hôpital remarqua que Whelan avait une blessure au côté droit de la tête et que les pieds et les mains étaient si horriblement gelés, qu'il s'en suivrait nécessairement l'amputation. Whelan ne sortit de l'hôpital qu'en septembre dernier, n'ayant conservé des extrémités inférieures que les talons, n'ayant plus de mains, et ses plaies n'étant pas encore complètement cicatrisées.

Le prisonnier ne fit aucune défense; le jury, après l'adresse de Son Honneur le juge Duval, sortit de la cour, et après une absence d'un quart d'heure il revint porta un verdict de culpabilité.

—Mardi, Michaël Donovan comparait à la barre sous l'accusation d'avoir tué Ellen Kelly, sa femme, le 16 mars dernier, à Saint-Roch de Québec.

M. Okill Stuart poursuit au nom de la couronne et MM. Plamondon et R. Pôpe prennent la défense du prisonnier.

M. Okill Stuart commence la poursuite en disant qu'il apparaissait que le prisonnier et sa femme étaient adonnés à l'ivrognerie et se querellaient fréquemment; qu'en cette cause il s'agissait de reconnaître si la mort de cette femme pouvait être attribuée à l'usage immodéré de liqueurs enivrantes ou aux mauvais traitements du prisonnier. C'est ce que le jury devait décider après l'audition des témoins.

Marguerite Dempsey, femme d'Alexander McCabe, rend le témoignage suivant: —Je demeure dans le faubourg Saint-Roch; je connais le prisonnier; je connaissais sa femme; je me rappelle sa mort arrivée le 16 mars dernier. Je demeurais dans la même maison que le prisonnier et sa femme. Le 15 mars, dans la soirée, entre 9 et 11 heures, j'entendis la défunte pousser de grands cris, mais je ne pus comprendre ce qu'elle disait. Je me jetai hors de mon lit et je criai à Donovan "Prenez garde à ce que vous faites." La nuit suivante, entre minuit et une heure, j'entendis crier la servante du prisonnier et quelques minutes après il entra lui-même chez lui, s'adressant probablement, à sa servante il dit: Catherine, que se passet-il ici?" Celle-ci répondit: "M. Donovan, madame Donovan est morte!" Il dit: "Pourquoi ne m'avez-vous pas appelé plus tôt." Je n'entendis aucun bruit auparavant. Le lendemain matin, je vis le cadavre; il paraissait avoir des égratignures sur la figure; je n'y jetai qu'un regard et je me retirai aussitôt.

Thomas Quinn. Je demeurais sous le même toit que le prisonnier et sa femme porte voisine de leur appartement. Dans

la nuit du 15 mars ou le matin du 16, j'entendis le prisonnier à plusieurs reprises menacer sa femme. Le 16, le prisonnier vint chez moi vers 1 heure et y demeura jusqu'à 6 heures: il revint encore à 7h. et y demeura jusqu'à 11 et demie quand sa servante accourut et lui dit: "Vous êtes ici et votre femme est morte." Je l'accompagnai chez lui presque immédiatement et je vis madame Donovan étendue morte sur le plancher.

Denis Donovan, âgé de 10 ans, et fils du prisonnier, rend témoignage. Je me souviens, dit-il, quand ma mère mourut. Dans la soirée du 16 mars, entre 5 à 6 heures, elle se renferma dans sa chambre avec un pot de gin. Mon père était alors chez M. Quinn; il entra à la maison, vers 8 ou 9 heures, et alors ma mère était étendue sur le plancher, entre deux lits. Mon père retourna chez M. Quinn et ne revint que quand ma mère fut morte. Quand mon père fut sorti, il vint un jeune homme du nom de Girard qui demeura avec la servante jusqu'à 9 heures. Quand celui-ci fut parti, la servante annonça que ma mère était morte. Je n'ai eu connaissance d'aucune querelle entre mon père et ma mère la nuit qu'elle est morte; et je n'ai vu aucune blessure sur sa figure après sa mort.

Un grand nombre d'autres témoins furent appelés, mais ne comparurent pas et M. Okill Stuart déclara qu'il abandonnait la poursuite, voyant qu'elle n'était aucunement fondée.

John Burns est accusé d'avoir tiré une arme à feu sur Joseph Genet avec intention de le tuer.

MM. J. Pentland et O'Farrell défendent le prisonnier. Ayant été établi par les témoignages qu'un fusil chargé à poudre ne pouvait blesser, le jury déclara immédiatement, sans quitter la boîte, le prisonnier non coupable de meurtre; lequel après une remontrance de la part de la cour fut mis en liberté.

(Journal de Québec du 3 fév.)

## CORRESPONDANCES.

Monsieur le rédacteur,

Veillez publier les quelques lignes suivantes destinées à faire sortir de l'oubli deux hommes qui ont mérité par leurs hauts faits la reconnaissance, sinon de la patrie du moins d'un petit coin de la paroisse de Saint-Gervais.

A la séance du Conseil Municipal de cette paroisse tenue le 16 de janvier dernier pour élire un maire, Joseph Jolivet, écuyer, fut réélu maire de la dite municipalité. Le nouveau maire en adressant le Conseil, dit qu'il ne savait pas s'il devait remercier ou blamer les conseillers pour l'avoir réélu une troisième fois. Il avait raison d'être indécis, car il avait

cabalé pour faire élire les conseillers actuels afin d'atteindre son but qui était le fauteuil de maire.

Il ajouta qu'il était mal vu aux séances du conseil du comité et que ses beaux chapeaux en espagne étaient brisés vu que Saint-Gervais n'avait pas été choisie comme chef lieu du comté de Bellechasse et que la cour de Circuit n'y avait point été placée! M. Jolivet devrait se réjouir au contraire puisque cette tournure d'affaires est l'œuvre de son ami Octave Fortier, écuyer, député de Bellechasse. J'oubliais que monsieur le député n'est plus son ami, mais à tout péché miséricorde; et M. Jolivet sait que l'illustre docteur sent le besoin de favoriser la partie nord du comté de Bellechasse afin de conserver un reste de popularité qui s'est teint ailleurs! Quant aux habitants de la partie centrale du dit comté de Bellechasse, le célèbre député les sacrifie pour un plat de lentilles. Ils sont de bons enfants qu'il les amuse à la porte de l'église avec des avis de motions, des chiffons de la chambre d'assemblée. Le tout soupoudré de beaucoup de belles promesses qui ne se réalisent jamais.

Voilà où nous en sommes réduits à Saint-Gervais avec des hommes comme ceux que je viens de signaler à l'attention des électeurs du comté de Bellechasse.

W. F. A.

Monsieur le rédacteur,

J'ai été bien surpris de lire sur le dernier numéro de "L'Observateur" une correspondance signée "UN CROS-TALON". L'auteur de cet écrit déclare que mon honorable demi-frère et "simple" ami est sur le point de quitter pour toujours le barreau; or, comme je sais le contraire, je m'empresse de rectifier cette erreur. Non seulement, le premier plaideur du Canada ne veut point dire adieu à la cour, mais il est sur le point d'intenter un procès au curé et aux syndics de Sainte-Marie-de-la-Bauce s'ils ne veulent point suivre ses ordres au sujet de leur nouvelle église!

Sachez-le:

De même que la mer est l'élément des poissons, de même aussi, la cour est l'élément des plaideurs de la "trempe" de mon ami.

UN PETIT TALON,  
Avocat.

## ADRESSE D'AFFAIRES

L. M. DARVEAU, notaire, tient son bureau d'affaires, dans le faubourg Saint-Jean, rue Aiguillon, numéro 26.

L. M. DARVEAU, PROPRIÉTAIRE ET RÉDACTEUR.